N° 1652. — 8e Année

CINQ CENTIMES

Mercredi 11 Janvier 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
*ROUBAIX-TOURCOING*
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
*NORD et départements limitrophes*
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

# LE NORD-ESTAFETTE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

## La Législation industrielle

On lira plus loin que les filateurs lillois ont décidé d'un commun accord de fixer la limite du travail à onze heures, pour les hommes comme pour les femmes, en conservant le salaire de douze heures.

On félicitera les filateurs qui se sont ainsi trouvés en mesure de généraliser la journée de onze heures, pour les adultes des deux sexes, sans diminuer les salaires, et l'on souhaitera que cet exemple puisse être imité dans les autres industries.

Si un tel règle peut être appliqué avec bienveillance et humanité, les difficultés qui viennent d'y s'élever entre ouvriers et fabricants ser ont résolues en grande partie mais tout dépend de cette application journalière.

Voilà à peine quelques jours que de nombreuses plaintes nous étaient arrivées et qui, malheureusement, ne semblaient que trop justifiées !

On nous disait, on nous écrivait qu'un certain nombre de patrons, qui trouvent mal tout ce que fait la République et qui ont pris la déplorable habitude de contrecarrer toutes les lois de progrès, s'efforcaient par des moyens peu honnêtes d'entraver l'application de la loi des onze heure s.

On nous signale particulièrement un abus que l'opinion publique et les autorités établies ne pourront pas tolérer, s'il est exact que cet abus tende à s'introduire.

Plusieurs chefs d'industrie auraient supprimé l'école et aboli en fait les prescriptions législatives concernant l'instruction primaire, sous prétexte que la diminution du travail manuel ne permet plus de prendre soin de l'instruction des petits ouvriers !

N'est-ce pas un étrange raisonnement et une conséquence bien inattendue de la nouvelle loi ?

On ne pourrait donc plus instruire les enfants, on serait obligé de les laisser *croupir dans l'ignorance*, parce que l'on a reconnu la nécessité impérieuse de diminuer le temps de travail matériel imposé à leur jeune tempérament !

On ne pourrait plus s'occuper de leur *développement intellectuel et moral* précisément parce que le devoir social est apparu d'une manière éclatante de leur accorder un peu plus de liberté ! Ce serait le renversement du sens commun et la destruction de toutes les lois que nous avons faites avec tant de peines et de difficultés pour l'émancipation des classes ouvrières.

Mais cela n'est pas possible ; le peuple ouvrier tient à ses écoles par les fibres les plus profondes de son être, autant et plus qu'à son pain ; il comprend bien que ces écoles sont l'instrument de tous les progrès, parce que l'instruction des enfants du peuple est la condition première de la liberté et de la dignité de la Patrie ! Nous ne laisserons point se propager un tel abus sans protester assez haut pour que l'opinion publique tout entière nous entende et, partout où l'instruction des petits ouvriers serait entravée, nous demandons qu'on nous en avertisse, nous saurons prendre des mesures pour qu'une pareille injustice ne continue pas !

L'instruction est due aux enfants ouvriers, comme si c'était leur salaire même; à la vérité c'est une partie du salaire que l'industrie et la société leur doivent. Il apparaît de plus en plus en évidence que le travail et l'intelligence ne reçoivent pas jusqu'à présent leur parfaite légitimité dans les résultats de l'effort commun.

Le capital s'est toujours fait la part du lion et il a toujours sacrifié son humble frère qui est le travail. Le capital a ses risques, nous le savons ; il peut encourir la ruine et la faillite ; nous n'en disconvenons pas. Mais le travail n'a-t-il pas aussi ses risques ?

Est-ce que l'ouvrier, l'ouvrière, l'enfant ne risquent pas tous les jours leur vie, leur santé, leurs membres, dans cette collaboration avec les machines ? La puissante Compagnie, le riche industriel risque son argent : le pauvre ouvrier risque sa peau ; quel est, croyez-vous, le risque le plus dangereux, et le plus terrible ?

Si l'on ne s'entend pas sur tous les détails de la loi relative à sa durée du travail, il faudrait, au lieu de se mettre en grève, recourir à l'arbitrage.

La Chambre en est si bien persuadée, elle a voté une loi sur la journée de travail, elle a voté aussi une loi sur l'arbitrage et il nous semble que cette seconde loi est bien oubliée dans les circonstances actuelles.

Nous avons vu des grèves éclater de tous les côtés, nous n'avons vu nulle part les ouvriers et les patrons recourir à ces moyens de conciliation et d'accord que la République leur a préparés.

Pourquoi cette négligence, cette incurie ? C'est sans doute parce que la loi sur l'arbitrage n'est pas encore assez connue.

Mais si le gouvernement, si les préfets avaient fait afficher cette loi dans tous les centres industriels, si on l'avait commentée, expliquée aux intéressés, on aurait pu déjà en tirer un excellent parti pour la paix de l'atelier et pour la diminution des grèves, que fêtent des familles ouvrières.

HECTOR DEPASSE.

## LE MEMORIAL DE ST-BRÉLADE

(suite)

Malgré ses promesses et ses bonnes intentions, le général ne tint point dans la lutte électorale, ne put se retirer et dut aller jusqu'au bout. D'ailleurs, il fut entraîné par les événements. Comme on disait partout qu'il n'avait, sur le terrain électoral, que des succès départementaux et réactionnaires, il considéra ces imputations comme un défi et se présenta à Paris. Le général fut élu avec 81,550 voix de majorité sur son concurrent. Le soir de cette élection du 27 janvier fut un soir de triomphe et les « belles cravates » ne se lassaient pas d'aise, croyant cette fois que le pouvoir leur appartenait. Le général était aimable, réservé et froid. M. Déroulède, au contraire, voulait que le général marchât tout de suite sur l'Elysée.

A la suite de ce succès, le général battit quelques peu froid à M. Pierre Denis, l'ennemi des succès électoraux. Et puis il lui avait offert de le remplacer de ses services en lui disant « de ne pas se gêner, qu'il ne pourrait peut-être pas toujours lui faire des offres, mais qu'en ce moment il le pouvait ». M. Pierre Denis accentua ces prémonitions avec un sourire négatif. *Le général fut froissé du refus.*

Après le triomphe du 27 janvier, les royalistes tentèrent de se servir du général Boulanger.

Des confidences secrètes, dit M. Pierre Denis, faite- à dîner-moi, m'avaient appris que l'« on » se préoccupait d'amener les monarchistes au général, grâce à une influence féminine et aristocratique qu'on devine assez sûre que j'ai à la nommer, alors que la personne a été abusée quelque peu dupe d'une intrigue si vaniteuse et si naïve. Je ne dirai que, suivant les confidences auxquelles je fus admis, et remontant au mois de décembre 1889, c'est M. Laguerre qui songeait à utiliser cette influence et à former une « caisse noire. »

Les monarchistes avaient tout à gagner.

Si la marche parallèle aboutissait par hasard à une restauration monarchique, ils en auraient les faveurs.

Si au contraire, elle aboutissait comme il semblait probable, le général Boulanger au pouvoir, ils se rangeaient tout bien d'un des leurs dignitaires, fonctionnaires et chambellans. Car ils ne pouvaient concevoir que l'avènement du général allât sans un trône, et vous savez quelle prétention d'intérêt à l'entourer. C'est qu'on lui avait persuadé qu'en l'indonnant des prétentions et des titres pour lui-même, il n'a aura en cas de défaite.

Rochefort aurait eu un rôle à jouer. Boulanger de la « réactionnaire où on le poussait, il lui serait et M. Laguerre resta le directeur du parti.

M. Laguerre était un avocat très mondain, vivant fort, ayant la réputation d'être parfait en galant, en dilettante intrigue et les manières vives ; manquant de sens politique, c'est-à-dire de prévoyance comme les forts du moment, et croyant de gonds heures à un grand scepticisme

C'était lui, M. Laguerre, qui, le concert avec M. Dillon s'amendait avec M. Arthur Meyer et les chefs de l'Eclair, MM. de Mackau, de Lareinty et de Cassagnac, entre autres ne craignant pas d'afficher à la Chambre ces relations familières avec l'droite, et jouant, avec moins d'habileté et de bonhomie, le rôle de Fouché.

Il était fat facilement en associé de M. Naquet, qu'il avait conduit dans le monde aristocratique, dont il exploitait la vanité, le goût des combinaisons équivoques et les bizarres ambitions et qui ne sait jamais peut être bien réellement quel genre d'intrigue il servait, croyant en servir une autre que la véritable.

M. Pierre Denis eut l'occasion de montrer à Boulanger où le mènait son entourage. Le général répondit que personne ne « pourrait l'entraîner ».

. . . . . .

Jusqu'alors, les remarriables avaient bien manifesté leurs espoirs dans le succès du boulangisme. *MM. Dillon, Laguerre et Naquet avaient bien négocié*, chacun selon leurs relations, avec la droite; mais le général, tout en rendant les politesses qui lui étaient faites sans se préoccuper beaucoup du parti de cette droite, se maintenait et resté immuable dans ses déclarations.

A la « marche parallèle » du *Gaulois*, s'opposaient, virtuellement, au moins, les opinions révolutionnaires de l'*Intransigeant*, dont le tirage avait atteint un chiffre considérable.

Il était à croire qu'à l'heure décisive, celui-ci ne déroutât toute la stratégie réactionnaire.

Pour que ce fâcheux contre-temps ne se produisît pas, il fallait que le général fît une déclaration qui pût rassurer ceux ne engagements au parti de l'ordre. Pour lui ce qu'on a vu jusqu'ici ne pouvait être chose facile.

M. Naquet, pourtant, s'en chargea.

Deux camps boulangistes se partageaient la ville de Tours; l'un, celui des républicains et socialistes; l'autre, celui des réactionnaires plus particulièrement cléricaux.

Ce fut le terrain choisi.

Le général fut invité à y présider un banquet. Quelles négociations eurent lieu à ce propos ? J'ai tout lieu de croire qu'on représenta au général la division fâcheuse existant entre deux camps, que sa présence seule pouvait réconcilier. C'était le prendre par son faible.

## A LA FRONTIÈRE ALLEMANDE

L'état-major général de la guerre est informé, par voie diplomatique, de nouvelles dispositions arrêtées à Berlin, afin d'arriver à augmenter considérablement, sans doute, le chiffre des effectifs de 15e et 16e corps allemands en Alsace-Lorraine.

Il s'agit, en leur prête sur notre frontière, sans mobilisation préalable, une armée sur-le de 85 à 90,000 hommes, sans 30 après le vote déjà accompli du projet de loi militaire allemand.

Pour ne point s'exposer à des observations du gouvernement français, on vait que les Kreisdirecteurs sont invités à conseiller aux municipalités alsaciennes et lorraines de s'efforcer pour l'obtention de petites garnisons nouvelles, dans l'intérêt du commerce local. Par ce moyen détourné, on compte réaliser, sans effort apparent, la concentration de trois projets depuis deux mois.

## La lance dans l'armée française

Le ministre de la guerre a de nouveau saisi le comité de cavalerie de la question de l'armement avec la lance des quarante-deux régiments affectés aux divisions indépendantes.

Dans la séance du comité, son président, le général Lallemand, a insisté sur les inconvénients multiples que présente la lance, et comme instruction des cavaliers et comme utilisation en campagne.

Le commandant du 1er corps d'armée estime que l'armement du premier rang avec la lance, dans les seuls régiments de dragons est le seule expérience qui puisse être continuée.

Les généraux de Jessé et Baillod ont seuls voté pour l'armement des deux rangs avec la lance.

L'adopt on de la lance dans notre cavalerie est donc repoussée en principe.

## NOS DÉPÊCHES

*Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*

## LE PANAMA

### LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 9 janvier 1893

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Brisson.

**M. de Villebois-Mareuil** expose que la commission a reçu connaissance ce matin, aux archives, des dossiers des commissions de 1886 et de 1888.

Il fait part du résultat de ses recherches. C'est une sorte de procès-verbal de la séance de

### La Commission de 1886

*Le rôle de M. Balhaut*

Dans la commission de 1886, M. Sadi Carnot alors ministre des finances déclara qu'il ne soutiendrait pas le projet déposé par le gouvernement. M. Maranchet, membre de la commission fit même cette remarque : « C'est le projet de Ponce Pilate. »

M. Balhaut, entendu par la commission, explique comment il avait été amené à déposer le projet. Il regrette que le gouvernement ait envoyé un délégué au Panama.

Mais il ajoute que puisque la faute était commise il l'utilisait jusqu'au bout. « On est entraîné à l'entreprise, c'est qu'on lui vait persuadé qu'elle serait l'occasion rêve des fêtes pour pouvoir faire à cette occasion de nombreuses modifications.

M. Balhaut ajoute qu'il ne fait rien s'exagérer la responsabilité ; il y a une chose à tuer l'affaire C'est peut-être le plus responsable. Accordez l'honorabilité, il ne s'est pas jugé en loi, ce n'est pas dire que l'on prend la responsabilité de l'affaire. Pour moi, d'ailleurs, l'entreprise est réalisable et elle est de bonne technique.

En réponse à une question, M. Balhaut déclare ne pas comprendre qu'on ne voulut pas un projet qui pour vivre.

M. de Freycinet devant la même commission, déclare que la mise à Rouseau avait été mal situation qui l'était éclairée.

Le projet ne pouvait être rejeté sans examen quand de cette mission

M. Germain Casse-cou-tais que le gouvernement garde dans cette affaire une réserve inquiétante et ne pouvons pas dire. « Non pas l'air de retonner une émission d'Etat nous sommes effrayés d'avoir à prendre nous-mêmes cette responsabilité.

M. de Freycinet répondit que le public serait éclairé par les débats à la tribune et par la presse. L'Etat ne fait que concéder une faculté et non une garantie.

M. Le Gray, membre de la commission, intervient alors pour attaquer le conduite du Cabinet qu'il considérait comme défavorable au projet.

Le traité n'a pas été exécuté. Les travaux n'ont point été accomplis. Les concessionnaires ont reçu 1,200,000 fr. d'indemnité et sont restés entrepreneurs consolis moyennant 25,000 francs par an. M. de Lesseps reçoit qu'il a seulement, affirma que les travaux s'élèveraient à environ 500 millions.

Il a fait connaître le chiffre indiqué par MM. Tourtoux et Herscot. Ce n'était pas une somme insensée, ce n'était d'ailleurs qu'une proposition. Nous avons calculé le tant pour cent qu'il leur revenait d'après le marché et nous le leur avons payé.

**M. Salis.** — Vous vous adressée aux petits et aux humbles. Nous vous avons nettement fait connaître la situation. Nous avons conservé M. Eiffel pour terminer les travaux. Nous nous sommes séparés lors du nouveau traité.

M. de Lesseps dit ensuite que 600 millions suffiraient pour terminer les travaux.

Après ces auditions, la commission de 1886 émit deux vœux ainsi formulés : « Pas d'émission ; la clôture de la discussion fut prononcée. Puis successivement, la commission décida de demander à la compagnie des renseignements qui reçu par la commission et le bilan et bilan au 30 juin 1886. Dix jours après le 10 juillet, la commission reçut communication de la lettre de M. de Lesseps demandant au gouvernement de retirer le projet à l'étude.

La commission arrêta alors les termes d'une déclaration constatant que n'ayant pas reçu communication des pièces réclamées par elle il lui était impossible de rédiger un rapport.

Le soir la commission apprit que le gouvernement venait de retirer à la tribune le projet de loi relatif à Panama. La commission se déclara dissoute.

**M. de Villebois-Mareuil** fait connaître en résumant un historique du gouvernement avait demandé au conseil technique de la compagnie, son opinion par écrit sur certaines questions.

Il résume *un rapport rédigé en réponse à ces* questions que, en ce qui concerne le délai de la défense, le conseil avait déclaré ne pas pouvoir donner d'avis ; tout au plus, d'après les renseignements fournis par la Compagnie, pouvait-il dire qu'en considérant l'œuvre comme arrivée à un degré d'avancement permettant de terminer les travaux en quatre ans et demi.

*Après ce long exposé*, M. Gronfier demande la communication du rapport de M. Finger sur Boyer. La commission s'ajourne afin de pouvoir examiner les procès-verbaux de la commission de 1888 et discuter la mot on de M. Jolibois sur l'extension des pouvoirs de la commission d'enquête.

### L'instruction judiciaire

Ce matin, M. Franqueville, juge d'instruction est venu de bonne heure au Palais; il a continué dans son cabinet l'examen des papiers saisis.

M. Franqueville, revenu à une heure au petit parquet qu'il avait quitté vers midi, a été avertir que M. Balhaut se trouvait à sa disposition au service de la sûreté.

Il l'interrogera définitivement aujourd'hui et le confrontera avec MM. Blondin, Fontane et Cottu.

On affirme au palais que ce soir même une résolution sera prise à l'égard de M. Balhaut.

M. Blondin, qui avait sollicité sa mise en liberté provisoire, n'a pu obtenir une réponse favorable, malgré l'argument tiré de son mauvais état de santé.

*La Liberté* annonce que M. Clémenceau a été entendu ce matin par M. le juge d'instruction Franqueville.

M. Clémenceau et le juge d'instruction se sont entretenus longuement. La conversation, dit ce journal, a porté principalement sur les décorations qui ont accompagné la mort du baron de Reinach.

## ARRESTATION DE M. Balhaut

**M. Balhaut qui avait passé toute la journée en compagnie de sa femme et qui avait été surveillé pendant son déjeuner et son dîner par le commissaire de police Clément, a été incarcéré ce soir à Mazas.**

Paris, 10 heures. — Dès que l'arrestation de M. Balhaut a été officiellement connue — car jusqu'à huit heures les bruits les plus contradictoires circulaient à cet égard — je me suis rendu rue Pierre Charron et, après une assez longue attente, si je être reçu par Mme Balhaut qui venait de rentrer avec ses enfants. Mme Balhaut a confirmé en quelques mots la nouvelle de l'arrestation de son mari et elle a ajouté : « Je suis convaincue qu'il sortira indemne de toutes ces épreuves et que son innocence sera reconnue. Quant à moi, je ne demande qu'une chose c'est qu'on me laisse en paix. J'ai la plus grande confiance dans l'avenir et j'ai besoin de toute ma tranquillité d'esprit pour les émotions de ces jours derniers.

Paris minuit. — La nouvelle de l'arrestation de M. Balhaut était prévue depuis longtemps où l'ancien ministre des travaux publics a été appelé devant le juge d'instruction, aussi ce nouvel incident de l'affaire de Panama n'a pas produit dans les milieux politiques une très vive impression, mais il faut dire que l'attente a bien d'autres nouvelles au moins aussi sensationnelles.

*La juridiction compétente*

La question de la juridiction dont relèvera M. Balhaut, question qui est que nous avons indiqué il y a deux jours.

On dit ici, que si, dans cette éventualité, la Chambre, informée d'une méchante quelconque, par exemple par un rapport d'une commission d'enquête, ne jugeait pas à propos d'évoquer l'affaire et d'user de la faculté de constituer elle-même la juridiction lui réserve, l'affaire suivrait son cours devant la juridiction de droit commun, celle de la cour d'assises.

*Les placements de fonds de M. Balhaut en 1886*

On lit dans la *Patrie* :

« Nous apprenons de source certaine qu'en 1886 M. Balhaut s'est présenté en personne au Comptoir d'Escompte pour y déposer une somme considérable destinée à l'acquisition de rente italienne.

Pour cette opérati n il a eu affaire à un employé des titres, M. Henri Chevalier, actuellement propriétaire à la Varenne (Seine), 63, rue Sainte-Hilaire, qui pourra en témoigner.

Ainsi donc se trouve confirmé le fait annoncé dans plusieurs journaux que M. Balhaut avait versé des fonds au Comptoir d'Escompte en 1886, à une époque où, au su de tout le monde il n'avait aucune fortune personnelle.

*Cornelius Herz à Bicêtre*

Au sujet du Panama, voici une note relevée sur le registre du personnel de l'hospice de Bicêtre : « Herz Cornélius, né le 3 septembre 1845, à Besançon (Doubs), sénateur, entré le 4 juin 1893, aux appointements de 400 fr. par an, comme interne en médecine dans le service de M. le docteur Berthier ; sorti le 31 décembre 1869. » M. Cornélius Herz avait à ce moment vingt-quatre ans. Il a fait son chemin depuis lors !

### Les accusations

*Pièces révélatrices*

Un ancien député conservateur, M. Gaudin de Villaine écrit à la *Libre Parole* une lettre insistant pour que *lumière entière soit faite* sur les affaires du Panama et racontant qu'en 1886, le mat n du jour où l'éveil interpellée sur le Panama, un individu m apporta trois dossiers comprenant l'un la liste entière et rigoureusement exacte de tous les membres du Parlement compromis, l'autre la liste des journaux achetés, la 3e celle de tous les personnages financiers hors le Parlement également compromis.

Mais les faits étaient trop graves pour qu'il pût s'en servir sans les appuyer sur des preuves matérielles. Ces pièces doivent toujours exister et être entre les mains de gens qui en connaissent la valeur.

### LES CHÈQUES DES RÉACTIONNAIRES

**Les 250 souches manquantes**

On lit dans la *Lanterne* :

On se demande — et la question sera probablement posée au gouvernement — pourquoi dans l'affaire du Panama les magistrats instructeurs ne tiennent point compte des dépositions reçues par la commission d'enquête.

Il est en résulté cependant d'assez graves et qui méritaient d'être approfondis.

Le 24 décembre, par exemple, M. Boudard, interrogé sur les dépenses faites par le Panama, déclarait que, fort souvent *il avait payé des notes sans pièces justificatives.*

Ces notes étaient simplement signées de M. Cottu.

Sur de simples bons de M. Cottu, *sur sa seule signature*, sans aucune justification, des sommes très importantes ont été payées.

M. Boudard, quoique ne se rappelant pas « quand ce le serait de trop peu, a fait cependant des déclarations qui devaient être pour le juge d'instruction, le point de départ d'une recherche attentive.

Dans cette quantité considérable de bons sommes il y a une lacune Entre les numéros 4250 et 4500 *deux sont cinquante souches ont disparu !*

Nous savons, tous, et personne n'en doute, que « M. Rein chi était *le bras droit* de la Compagnie. M. Cottu *en était le bras droit.*

La besogne de corruption que M. Reinach a faite chez les républicains, c'est M. Cottu, qui l'a faite, — et M. Marius Fontane aussi, dans un autre milieu, — chez les gens de la droite.

*Les deux cent cinquante souches qui manquent, sont les CHÈQUES DES DROITIERS.*

Les administrateurs de Panama, tous ne l'ignorons pas, voyaient depuis longtemps venir l'orage. Ils amassaient des armes contre les républicains, parce qu'ils espéraient empêcher les poursuites en menaçant le gouvernement de faire scandale.

Ils l'ont cessé. Mais l'honnêteté — républicaine — n'a pas fabli devant ce procédé de chantage. Les républicains ont répondu : « S'il y a des coupables chez nous, qu'on les châtie. »

Mais les administrateurs *réactionnaires* du Panama, non contents d'avoir répandu de grosses sommes sur toutes sans des droites, députés, sénateurs et y gens du monde, ont pris soin de les couvrir, de les mettre à l'abri. *Voilà pourquoi dans la série des chèques signés, il manque deux cent cinquante souches.*

Mais les administrateurs en répondent : et le cas est grave.

« MM. Marius Fontane et Cottu, sans pièces justificatives, ont reçu sans signature, ont touché 250 chèques de 1000 francs, soit 250,000 francs de grosses sommes. — Il en est qui dépassent 100,000 francs, d'après M. Boudard. — *Il ne se trouvent pas justifier de l'emploi*, MM. Fontane et Cottu sont *coupables de détournements.*

Et si les 250 souches manquent, si les documents concernant les chèques manquent, si la comptabilité a été lacérée pour faire disparaître les souches en question, MM. Fontane et Cottu sont coupables *d'altération de papiers commerciaux : c'est-à-dire de faux en écritures commerciale.*

On se demande pourquoi M. le juge d'instruction n'a point relevé contre eux ce double grief.

Le pays a droit à toute la vérité. Il n'est pas possible qu'en même temps le parti républicain soit calomnié par les accusations anonymes de prétendus témoins qui se veulent ménager personne et les accusations de ceux qui se disent les réactionnaires qui ont touché aux deux cent cinquante souches manquantes,

### LA JOURNÉE DU 10

C'est une importante journée qui commence. Trois événements principaux excitent l'intérêt du public :

1° La rentrée des Chambres et l'élection de leur bureau ;

2° L'ouverture des débats de l'Affaire de Panama devant la Cour d'Appel ;

3° La manifestation projetée par les révolutionnaires.

Nous avons pris toutes nos mesures pour donner à nos lecteurs un compte-rendu très complet de ces événements passionnants. Un service spécial d'informations nous permettra de publier le récit des moindres incidents qui pourraient se produire soit au Palais, soit à la Chambre, soit dans la rue,

Nous avons reçu déjà de nos correspondants les renseignements qu'on va lire :

## AU PALAIS

*Le procès des administrateurs*

### DE PANAMA

Avant l'ouverture des débats et afin de bien faire saisir à nos lecteurs toute l'importance de la question dite des entreprenseurs, il nous paraît indispensable de préciser quelques points de détail et de citer, pièces en mains, quelques-unes des opérations dont le prem er président est Daniel Wilson, Ferdinand et Charles de Lesseps, Marius Fontane, Henri Cottu et Gustave Eiffel devant la justice correctionnelle.

*Les origines de l'entreprise*

Dès l'origine de l'affaire on assiste à une série de combinaisons diverses.

L'expert a dressé, à cette occasion, un tableau très suggestif dont nous extrayons les chiffres principaux :

L'achat de la concession y est porté pour 10 millions et les avances au gouvernement colombien pour 7,500,000 francs.

A vant la formation de la Société du canal, les chiffres du premier établissement s'élèvent déjà à la somme globale de 24 millions.

A cette somme et antérieurement à la formation de la Société vient s'ajouter un chiffre de 93 millions, prix d'acquisition du chemin de fer le Panama Railroad.

Ici se fait une première opération qui a rapporté à ceux qui l'entreprenaient, et notamment au baron Jacques de Reinach, un joli petit bénéfice — avant-coureur des profits prochains.

Des traités intervinrent entre le groupe des financiers acquéreurs de la concession et les actionnaires du Panama Railroad pour l'achat des actions.

Les actions qui valaient 100 dollars, soit 500 francs, étaient revendues 200 dollars au Comité, et même certains porteurs eut traité au prix de 250 dollars. Comme toutes les actions avaient été rachetées, cette première spéculation a rapporté un bénéfice de 23 millions.

On passe ensuite à la fraîs d'émission et de publicité ; les premiers en sont élevés à 105 millions ; les seconds, qui ne paraissent pas exagérés à 22 millions.

La charge des capitaux — intérêts, amortissement, etc. — figure pour 250 millions.

*En pleine fantaisie*

Les frais d'administration présentent une anomalie assez grande :

Pour Paris, ce était l'administration centrale, ils s'élèvent par an à 15,500,000 fr.

Dans l'isthme, c'est l'administration en moins importante, sa fraîs atteignent le chiffre fantastique de 85 millions.

Nous relevons encore une somme de 520 millions de travaux dont 443 millions payés aux entrepreneurs et 116 payés directement.

Dans ces 520 millions sont compris les 248 millions payés aux quatre entrepreneurs pour 172 mill ons de travaux effectués.

Les 76 millions de bénéfices sont obtenus sous prétexte d'indemnité, d'abord, partagés, nous l'avons dit, entre la Société des travaux publics et MM. Artigues et Cie, Letellier et Cie.

Le gros matériel et l'outillage sont portés pour 102 millions, les approvisionnements pour 6 mill ons et les immeubles pour 25 millions.

Le montant total de des diverses dépenses s'élève à 1,371 millions.

*Quelques opérations*

Une opération assez extraordinaire est celle des arrangements intervenus à Toulouse entre deux différends entre la Compagnie du Canal et la Société « Américan Contracting and Dragging » qui était chargée d'une partie des travaux.

Une première contestation s'élève « Dans l'achat sur le prix du travail, il y a une différence de 9 millions. Un arbitre est nommé ; mais avant même qu'il ait rendu sa sentence, la compagnie de Panama offre à la Société de payer 4 millions officiellement au directeur américain les 9 millions, objet du litige.

L'autre incident est identique : il s'agit cette fois du prix des matériels et outils. L'ingénieur français, M. Nouvellon, estime qu'il y a au préjudice de la Compagnie une erreur se soldant par un gain de 3 millions 1/2 *francs* et le *Tribunal* arbitral donne raison à l'entrepreneur américain cette prétention.

L'administration centrale de la Société composition, paya encore à l'Amérique un nouvel arrangement, le somme qu'il réclame. Ainsi désavoué, l'ingénieur donna sa démission.

Il convient de remarquer que la Compagnie américaine n'avait pas un sou pour faire une avance quelconque sur les travaux.

Il y a encore un autre moyen pour certains administrateurs de se procurer de l'argent.

On sait que les entrepreneurs [illegible] payés de payer leurs traités à la Société, Dépôts et Comptes courants, qui comprenaient MM. de Lesseps, Poisson et différents administrateurs du Panama dans son propre conseil.

MM. Vignesux, Blanleuil et Cie ont ainsi versé à cette société la somme de 600,000 francs.

La Société des travaux publics et constructions a, elle aussi, payé son premier contrat 1 million à la même société.

Dans cet ordre de choses, l'expert signale des marchés du même genre, l'un conclu avec la société anglo-hollandaise Pearson, de Longs Watson et Van Hattan Kolff, l'autre, son contrat à un prétendu Herzold dit Baron, relliement, était conclu avec la Société des Dépôts et Comptes courants.

En plus du prix de 600,000 francs payé à celui-ci, Cathill s'engage à compter à Herzold 5 0/0 sur les bénéfices réalisés.

Ce Herzold — qui n'était que l'homme de paille du baron de Reinach — reçoucts [illegible] ici son contrat.

Ne trouvez-vous, pas cela singulièrement étrange ? Voici mieux

Un chevalier Stacchini, qui habite Paris, est porté comme touchant 1 0/0 sur les fonds [illegible] et 1 mètre cube extrait. Pourquoi ? on l'ignore.

En réalité le mètre cube extrait se trouvait donc grevé d'une double allocation, l'une aux ouvriers intermédiaires, l'autre aux seconds.

A un moment donné, la Société Bunau-Varilla, dont les associés sont connus, fut substituée à la Société Cathill et Cie.

La nouvelle Société paie à Cathil une somme de 1,702,000 francs, ce qui ne l'empêche pas de faire des affaires d'or.

La Compagnie du Canal avait adopté en effet un système tout particulier de payement... tout à l'avantage des entrepreneurs. Elle ne payait plus seulement les mètres cubes extraits, mais encore ceux qu'on n'avait pas.

C'est ainsi que quand le canal a dévié sur le chemin du canal à niveau, MM. Baïhaut et Letellier ont reçu deux millions d'indemnité pour les mètres cubes qu'ils n'avaient pas à extraire.

*La Société des travaux publics*

Le 22 décembre 1886, la Société des travaux publics et constructions fut substituée aux quatre entrepreneurs précédents.

La nouvelle Société avait M. Donon comme président de son conseil d'administration.

*Cette Société n'était qu'une sorte de comptoir* dans de la. Société des dépôts et comptes courants qui, nous l'avons dit, avait elle-même pour administrateurs MM. de Lesseps, Poisson et autres.

On retrouve naturellement ces personnages dans la nouvelle Société qui avait 1,250 de ses actions dans la caisse de la Société des dépôts et comptes courants.

Le chiffre des actions, 1,631 actions de la Société des travaux et il touchait un bénéfice d'un million chaque année.

Cette nouvelle Société obtient de la Société de Panama tout ce qu'elle demande.

C'est à son avantage qu'est conservée l'augmentation que nous avons signalée dans le prix d'extraction du mètre cube. Ce prix était de 3 à 7 francs avec les entrepreneurs primitifs; pour la nouvelle Société on porte ce prix de 9 à 11, soit 90 millions d'augmentation.

On donne pour prétexte à cette opération la nécessité de pousser activement les travaux.

Ce résultat est si peu atteint qu'en octobre 1887, la nouvelle Société, malgré l'augmentation du prix d'extraction, n'avait fait que pour 85 millions de travaux au mètre cube.

D'après le traité, on devait prononcer la rétiliation et retenir le cautionnement de la Société. Au lieu de cela, on fait à celle-ci des concessions nouvelles : réductions de droits sur les frais de location ; restitution d'une somme de 1,000,000 francs à elle versée à titre de garantie; payement d'une somme de 1,000,000 francs à titre d'indemnité ; payement de 1,220,000 francs payés par la Société aux quatre entrepreneurs.

Enfin, on fait [illegible] d'une somme de 12 millions de dommages-intérêts.

En résumé, on portera 10 fr. 50 le mètre cube qui n'étaient taxés qu'à 3 francs. Evidemment la nouvelle Société gagnera de deux bientôt 20 millions de bénéfices qui allèrent naturellement aux administrateurs de Panama qui en étaient en même temps les actionnaires de la Société des travaux.

Ils touchèrent d'une main leur profit en qu'ils payaient de l'autre avec l'argent de la société du Canal.

*Les frais généraux*

Un chapitre non moins intéressant et sus-